



## Règlement Intérieur Saison 2015/2016

### Statuts et administration du BCC

1. Le Badminton Club de Cannes (BCC) est une association régie par la loi de 1901. Ses statuts sont déposés à la sous-préfecture des Alpes-Maritimes. Elle est déclarée et agréée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports.
2. Elle est affiliée à la Fédération Française de Badminton (FFBAD) et doit se conformer aux règlements de celle-ci. Tous les membres du club doivent donc être licenciés.
3. Est considéré comme membre toute personne ayant fourni, et ce, au plus tard, **15 jours** après la demande d'inscription.
  - une fiche de renseignements,
  - un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du Badminton en compétition » datant de moins de 3 mois,
  - le montant de la cotisation,
  - une photo d'identité.
4. Pour la saison les cotisations sont les suivantes : (comprend la licence fédérale et une assurance)

	A partir du 07/09/2015	A partir du 01/02/2016
<b>Jeu libre Jeunes – de 18 ans (3 créneaux)</b>	<b>100 €</b>	<b>60 €</b>
<b>Jeu libre Loisirs (3 créneaux)</b>	<b>100 €</b>	<b>60 €</b>
<b>Jeu libre Compétiteurs (2 créneaux)</b>	<b>100 €</b>	<b>60 €</b>
<b>Jeu libre Compétiteurs + Entraînement (3 créneaux)</b>	<b>130 €</b>	<b>75 €</b>
<b>Licenciés d'autres clubs FFBAD</b>	<b>60 €</b>	<b>50 €</b>

Réduction de 20 € pour les couples

**Les joueurs licenciés dans un autre club, qui viennent jouer occasionnellement au BCC, ne sont pas autorisés à suivre les entraînements du mardi soir. Ils peuvent uniquement jouer en jeu libre.**

### Matériel

5. Les volants « plumes » sont à la charge des membres.
6. Le paiement de la cotisation permet de bénéficier de prix réduits sur l'achat des volants (12€ la boîte de 12 volants).
7. Pour les entraînements, chaque joueur qui souhaite y participer, devra fournir une boîte de volants en plumes en début de saison ainsi qu'une seconde boîte de volants en milieu de saison si nécessaire.
8. Pour les novices, pendant les entraînements, le Club met à disposition gratuitement des volants en plastique que vous pouvez demander aux dirigeants à condition de les rendre en quittant le terrain.
9. **La revente de volants à d'autres personnes que les membres du BCC est interdite.**

### Compétitions et stages

10. Pour les licenciés (adultes et jeunes) du BCC, l'association prend en charge les frais d'inscription aux Grands Prix, Championnats et Tournois de la saison.
11. Les joueurs et les joueuses du BCC doivent s'inscrire aux compétitions avant les dates limites d'inscription indiquées sur le calendrier envoyé par mail ou affiché sur le site internet. Les inscriptions se feront via le site [badiste.fr](http://badiste.fr).



12. Pour les joueurs évoluant dans le championnat Interclub départemental, les déplacements et les volants pour les rencontres à domicile sont pris en charge par le BCC. L'optimisation dans le nombre de voitures doit être recherchée systématiquement pour prétendre au règlement des frais de déplacements.
13. Pour les joueurs évoluant dans le championnat Interclub régional, les déplacements et hôtels sont pris en charge par le BCC. L'optimisation dans le nombre de voitures doit être recherchée systématiquement pour prétendre au règlement des frais de déplacements.
14. Les frais d'inscription pour les stages (animateur, arbitre, juge arbitre, entraîneur) sont pris en charge par le club, avec accord préalable du Bureau.

## Accueil des jeunes

15. Lors des entraînements et du jeu libre, les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable du club sur le lieu de l'activité (entraîneur, animateur, responsable de créneau, membre du Bureau). Le club ne saurait être tenu responsable des actes et du devenir des jeunes laissés par leurs parents en cas d'absence imprévue ou de retard de l'encadrement. **Sans présence d'encadrement, nul ne doit pénétrer dans les installations sportives.** A la fin des périodes d'encadrement, les jeunes ne se trouvent plus sous la responsabilité du club. En cas de retard du parent et si ce dernier prévient le responsable alors, seulement dans ce cas, le jeune attendra avec le responsable (entraîneur, animateur...).
16. Afin de ne pas abuser des bonnes volontés et des voitures des accompagnateurs du BCC (s'ils se déplacent), il est demandé aux parents de conduire leur(s) enfant(s) lors des déplacements de jeunes en compétitions et dans la mesure du possible, le covoiturage sera pratiqué.
17. Les responsables du club (entraîneur, animateur, membre du Bureau) titulaires d'une licence au BCC qui accompagneront les jeunes sur les compétitions seront remboursés de leurs frais de déplacements.

## Vie du club

18. Les adhérents sont tenus de consulter leur adresse mail, le Facebook (<https://www.facebook.com/groups/126589842409/>) et le site internet du club ([www.badacannes.fr](http://www.badacannes.fr)), afin d'être informés au mieux des événements liés à la vie du club.
19. Les horaires mis à disposition du club ainsi que leur affectation (libres, entraînements) peuvent être modifiés en cours d'année selon les décisions de la mairie de Cannes. En septembre 2015, les horaires du gymnase des Vallergues sont de 18h à 22h les lundis, mercredis et vendredis et du gymnase Capron de 19h à 22h les mardis et 20h30 à 22h les vendredis.
20. **En cas d'affluence, si des joueurs attendent sur le bord des terrains, merci de limiter vos échauffements et vos matchs dans le temps (matchs en un seul set), pour permettre à tout le monde de jouer.**
21. L'utilisation du gymnase est interrompue les mois de juillet et d'août et la semaine entre les fêtes de fin d'année. Durant le reste de l'année, l'utilisation du gymnase est suspendue aux décisions de la Mairie de Cannes et le BCC vous en informera.
22. Il est exigé le plus grand respect des locaux et du matériel notamment vis à vis des autres disciplines pratiquées dans les gymnases, ainsi qu'une tenue de sport adaptée et un comportement correct.
23. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information nominative vous concernant. Celles-ci ne pourront être utilisées que pour les besoins internes de la gestion de l'association. Elles ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans votre accord.
24. Les adhérents désireux de jouer un rôle au sein de l'association peuvent se porter candidats aux élections statutaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Parlez-en aux membres du Bureau. Même les petites actions sont importantes...

***Pour permettre un bon déroulement de notre activité et ne pas s'exposer à une éventuelle sanction d'exclusion, tout adhérent s'engage à respecter le présent règlement intérieur.***